

22 février 2021

EMN Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créée par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 21 janvier 2021, Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, a publié le rapport « [Migrant integration statistics: 2020 edition](#) ». Une intégration réussie des migrants dans leur pays d'accueil est la clé pour maximiser les opportunités d'immigration légale et la contribution que l'immigration peut apporter au développement de l'UE. Dans cette publication, l'intégration des migrants est mesurée en termes d'emploi, d'éducation, d'insertion sociale et de citoyenneté active dans le pays d'accueil.
- Le 18 février 2021, le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) a publié un aperçu « [Latest asylum trends - overview 2020](#) ». Certaines des conclusions tirées de l'aperçu sont:
 - La diminution des demandes d'asile reflète la pandémie du COVID-19 et les mesures d'urgence associées, telles que les restrictions de mouvement.
 - Pour la première fois depuis 2017, plus de décisions de première instance ont été rendues que d'introductions d'une demande. Par conséquent, l'arriéré a été quelque peu réduit: entre novembre 2019 et novembre 2020, les affaires pendantes ont baissé de plus de 74 000 en première instance, et d'environ 160 000 dans tous les cas au total.

Chiffre de la semaine: 4.376

En 2020, 4376 personnes (46,6%) ont acquis la nationalité luxembourgeoise sur base du recouvrement de la nationalité par des personnes pouvant prouver être descendant en ligne directe paternelle ou maternelle d'un aïeul luxembourgeois à la date du 1er janvier 1900 et que celui-ci ou l'un de ses descendants a perdu la nationalité luxembourgeoise sur base des dispositions légales antérieures. La grande partie des personnes ayant recouvré la nationalité de cette façon sont des non-résidents. Viennent en tête les Brésiliens (1.751) devant les Français (1.432), les Belges (654) et les Américains (395).

Si depuis le 1er janvier 2019, il n'est plus possible d'introduire une nouvelle procédure de recouvrement de la nationalité luxembourgeoise, fondée sur la descendance d'un aïeul luxembourgeois à la date du 1er janvier 1900, il est toujours possible de souscrire la déclaration de recouvrement de la nationalité luxembourgeoise devant l'officier de l'état civil jusqu'au 31 décembre 2021.

Source: Ministère de la Justice

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : www.emnluxembourg.lu

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en